

Nom Prénom
Adresse

Date

Monsieur/ Madame le/la Député Machin
A Ici, Xème circonscription

Monsieur/Madame le/la Député (Sénateur, Maire),

Dans la nuit du 21 mars, un accord UNEDIC a été conclu en 15 minutes après 11 heures de suspension de séance et de conciliabules de couloir. Alors que le chômage touche des millions de personnes, les règles de son indemnisation s'apprêtent à être dictées dans les locaux du MEDEF, sans aucun contrôle démocratique, sans vraies négociations, sans droit de regard ni de la représentation nationale, ni des principaux concernés.

La gestion paritaire de l'UNEDIC est devenue un système quasi mafieux où il n'est plus question de défendre les chômeurs. Par la réforme et l'instauration des droits rechargeables, le MEDEF veut généraliser la précarité à tous les salariés. L'accord propose un système totalement libéral, fonctionnant comme une assurance privée, où chacun « recharge » ses droits après épuisement de son « capital » d'indemnités.

Dans le même temps, il organise la disparition des annexes, adaptées pourtant à des pratiques d'emploi spécifiques et précaires : les saisonniers ont basculé au régime général en 2011. L'annexe 4 des intérimaires est massacrée par la réforme de 2014. Les annexes 8 et 10, concernant les intermittents du spectacle sont peu à peu vidées de leur substance : le texte confirme un système qui depuis 2003 a exclu les plus fragiles, il promet de surcroît une plus grande précarisation, notamment par la hausse des cotisations salariales, et par le différé d'indemnisation, qui laissera le chômeur, sans revenu pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines, voire plusieurs mois !

Les syndicats patronaux ont refusé toute hausse des cotisations, sauf dans le secteur du spectacle où les employeurs ne sont pas représentés à la table des négociations. Les compagnies de théâtre et maisons de production de l'audiovisuel indépendantes subiront de plein fouet cette mesure dont le gain pour le budget de l'UNEDIC sera négligeable.

C'est absolument inacceptable.

Citoyen-ne conscient-e du pouvoir de l'engagement, convaincu-e qu'une réforme ne peut avoir pour seul but de faire des économies, mais qu'elle doit aussi et avant tout être le digne outil de la société que nous désirons, je veux aujourd'hui exprimer ma colère.

De nombreuses voix se sont coordonnées depuis dix ans, dans le cadre du Comité de suivi, et ont fait des propositions justes pour réformer les annexes 8 et 10, portant des valeurs mutualistes, défendant un modèle de société solidaire, et ne négligeant pas par ailleurs les nécessités économiques qui pèsent sur cette réforme.

Ces propositions, alors soutenues par les socialistes, et en particulier par François Rebsamen, n'ont

même pas été étudiées dans le cadre des négociations paritaires. Devenu Ministre du travail, M.Rebsamen veut maintenant agréer cet accord et n'envisage aucune nouvelle négociation.

Monsieur/ Madame le/la Député, je vous demande de rejoindre les nombreux parlementaires qui ont fait entendre leurs voix, à l'instar de Martine Aubry et de Jean-Christophe Cambadélis, ... afin que Monsieur Rebsamen n'agrée pas cet accord qui incarne des valeurs inconciliables avec celles de la gauche.

Nous avons besoin de TOUTES LES VOIX.

Il existe des alternatives.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur /,Madame , le Député, en l'expression de ma plus haute considération.